



MONTLUEL *Jailleux*

« *Le clos de la Chapelle* » »

Anthema
aménagement votre espace de vie

04 37 25 24 90



Constructions

- La hauteur des constructions est mesurée à partir du sol préexistant jusqu'au sommet du bâtiment. La hauteur maximale des constructions est de 2 niveaux (rez-de-chaussée + 1 étage + combles + attique) sans dépasser 9 mètres.
- L'éloignement des constructions par rapport aux limites des propriétés voisines du lotissement ne sera pas inférieur à 3 mètres.
- En cas d'implantation en limite, la hauteur du volume bâti est limitée à 3,50 m sur la limite.
- Une surface de plancher de 170 m² est attribuée à chaque lot.
- Le CES doit être inférieur ou égal à 0,30.
- Afin de raccorder gravitairement la construction au réseau d'eaux usées, le niveau minimum de toutes dalles du lot n°3 (238,45) devra être impérativement respecté (tel qu'indiqué sur le plan de composition).

MONTLUEL Jailleux

« Le Clos de la Chapelle »

Fiche Technique



Parcelles

- La superficie indiquée est approximative et ne sera définitive qu'après bornage réalisé par le géomètre expert.
- La position des accès aux parcelles est indiquée sur le plan de composition du lotissement.
- Chaque terrain support d'une construction doit comporter un parking privatif non clos, d'une capacité minimum de deux places de stationnement de 5m de largeur et 5m de longueur.
- Chaque parcelle sera desservie en limite en eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, et téléphone. Les acquéreurs des lots devront se raccorder au réseau d'eaux pluviales créé par le lotisseur.



Clôtures

- Le plan des clôtures sera déposé avec la demande de permis de construire.
- Les clôtures des lots :
 - en limite d'une emprise publique devront avoir une hauteur inférieure ou égale à 2m. Les murets sont autorisés dans la mesure où ils ont une hauteur $\leq 0,5$ m. Cette hauteur pourra être supérieure uniquement dans le cas où les propriétés voisines possèdent un mur de plus de 0,5 m, dans ce cas la hauteur du mur devra être égale à celle des murs voisins et se situer dans leurs alignements.
 - le long de la voie interne, elles devront avoir une hauteur inférieure ou égale à 2m. Pour les murs cette hauteur est abaissée à 1,5m.

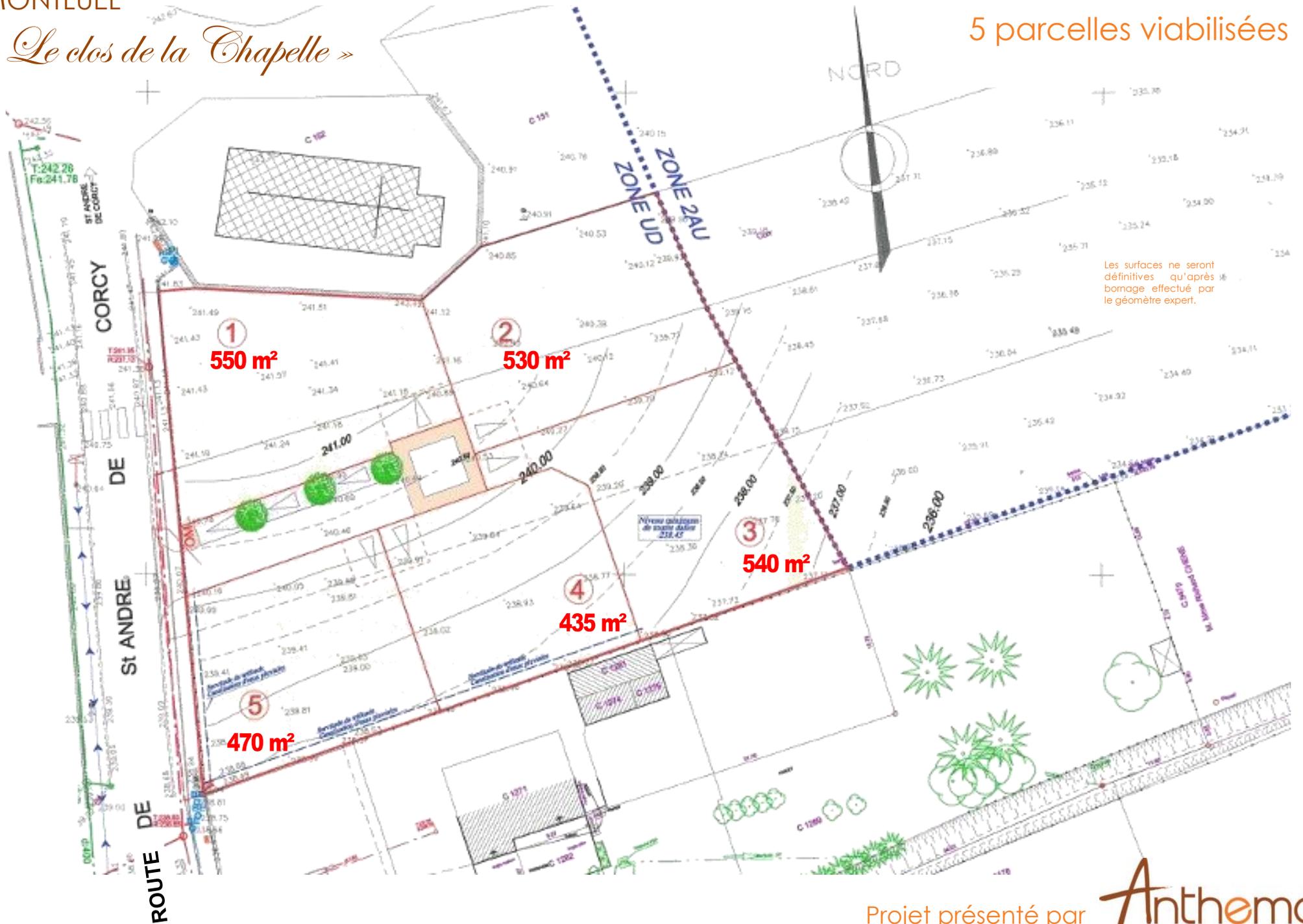
Parties communes

- Chaussée de 4,50 mètres de large et stationnement de 2,50 mètres de large.
- Une aire de regroupement pour la collecte des ordures ménagères sera organisée à l'entrée du projet.
- Les eaux pluviales reçues par la voirie seront captées et dirigées vers le dispositif d'infiltration défini par l'étude hydrogéologique.

MONTLUEL

« Le clos de la Chapelle »

5 parcelles viabilisées



Projet présenté par

Anthema
aménagement votre espace de vie

MONTLUEL Jailleux « Le clos de la Chapelle »



Adresse du lotissement :
Route de St André de Corcy

Vivre à Montluel

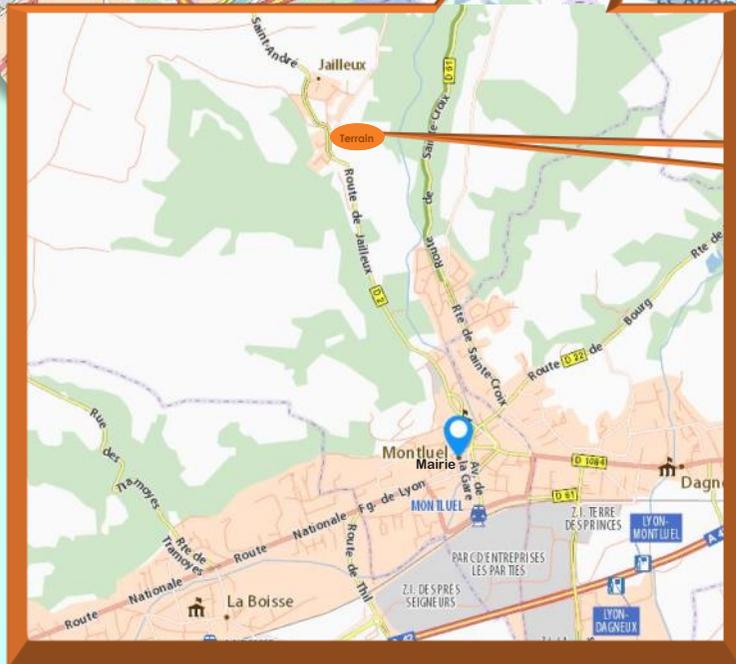
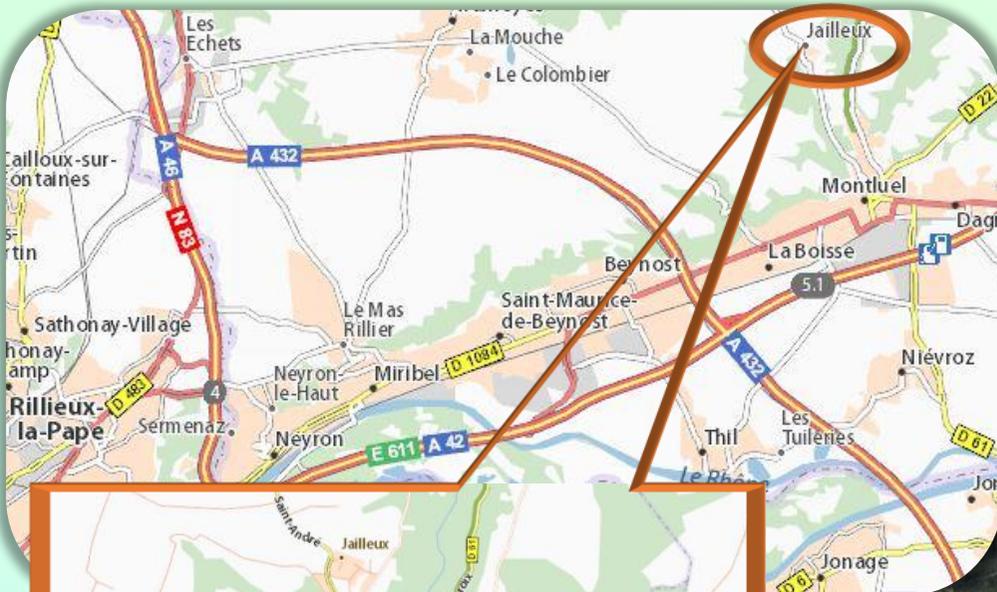
Montluel est une petite ville située dans le département de l'Ain, entourée par les communes de La Boisse, Bressolles et Dagneux, Au croisement de l'agglomération lyonnaise (à seulement 20 kms) et des campagnes de l'Ain, Montluel bénéficie d'un emplacement privilégié.

Le lotissement est situé dans le quartier de Jailleux, à environ 2,5 kms du centre ville de Montluel et à proximité des principaux axes routiers (A42, A432).

La population est d'environ 7.300 habitants.

Le centre ville attrayant dispose de tous les commerces de proximité, d'écoles maternelle et primaire, d'un collège et d'un lycée agricole privé. De nombreuses structures municipales (cinéma, gymnases, bibliothèque, ...) et de nombreuses associations sportives et culturelles sont également présentes sur la commune.

Montluel offre ainsi un cadre de vie incomparable à ses habitants.



Retrouvez tous nos programmes sur

www.anthema.fr



Parc Technologique de Lyon
333, Cours du 3ème Millénaire
Immeuble « le Pôle »
69791 - SAINT-PIEST CEDEX

Téléphone : 04 37 25 24 90
Télécopie : 04 72 50 64 01
Messagerie : contact@anthema.fr

Membre du Syndicat National
des Aménageurs Lotisseurs